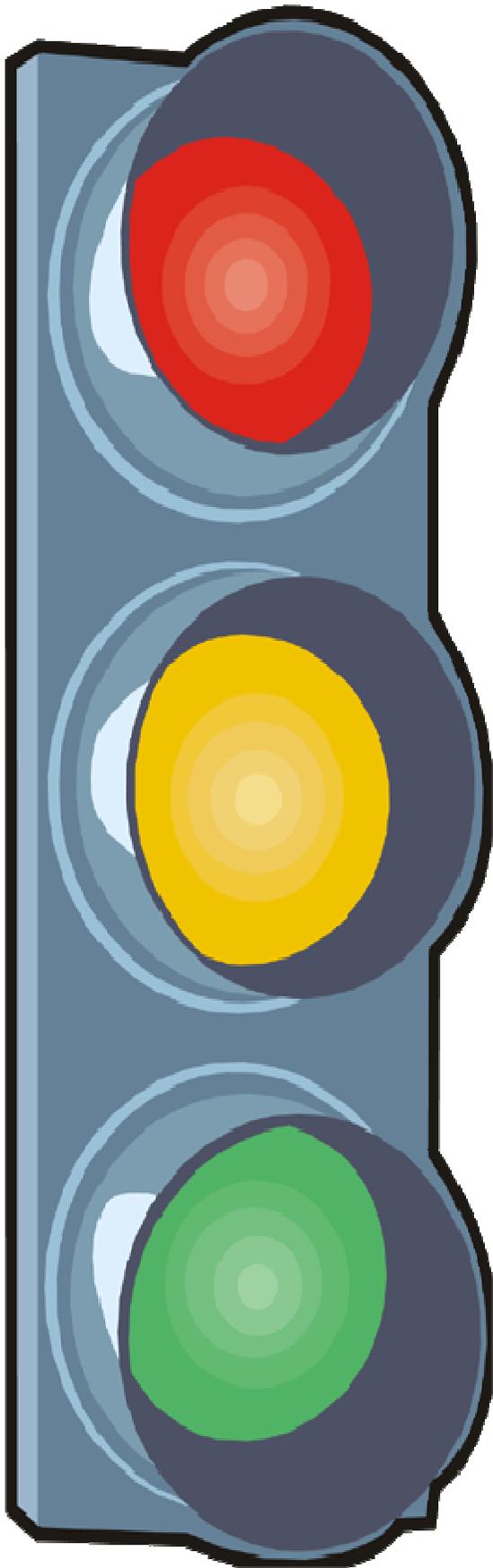


# Parents et exclusion : acceptable ou non?



Vous omettez délibérément de mentionner des informations importantes sur l'état de santé de votre enfant (a vomi cette nuit, fait de la fièvre, a pris un médicament, etc.).

Vous demandez à votre enfant de ne pas dire à son éducatrice un événement important (l'enfant a vomi, a été hospitalisé, etc.).

Vous exercez de la pression, contraignante ou non, pour que l'éducatrice n'exclût pas votre enfant.

Vous refusez catégoriquement de venir chercher votre enfant ou vous tardez à venir le chercher.

Vous évitez de parler de l'état de santé de votre enfant pour éviter l'exclusion.

Vous donnez des médicaments le matin pour l'aider à « faire » sa journée.

Vous minimisez les symptômes de votre enfant.

Vous mettez systématiquement en doute la décision de votre éducatrice.

Vous tentez systématiquement de discréditer la décision d'exclusion qu'elle a prise.

Vous gardez votre enfant trop malade à la maison.

Vous informez votre éducatrice de l'état de santé de votre enfant.

Vous informez votre service de garde si votre enfant a une maladie contagieuse.

Vous êtes prévoyants, vous trouvez une solution de garde de rechange.

Vous êtes au courant que selon les normes du travail, vous pouvez prendre 10 jours maximum sans solde pour vous occuper de vos enfants malades et vous faites respecter ce droit auprès de votre employeur.

**Surtout, d'un côté comme de l'autre,  
vous suscitez la collaboration et le respect mutuel.**